

# Fiches actions du Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) Rhône-Alpes

Version du 24 février 2012  
(date de l'approbation du PRAD par arrêté préfectoral)

*Il s'agit d'une version non exhaustive, qui est amenée à évoluer durant toute la durée du PRAD, en fonction des évolutions économiques, environnementales et réglementaires.  
Ces fiches actions ne font pas partie des documents qui seront approuvés par arrêté préfectoral.*

## Enjeu 1 : Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins

### Objectif 1 : Accompagner la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets de territoire

Action n°	1
Libellé de l'action	Concourir à une gouvernance équilibrée des territoires, ruraux et urbains, intégrant les enjeux agricoles
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la prise en compte des enjeux et de la place de l'agriculture dans les politiques de territoires, en assurant une vision équilibrée de l'aménagement du territoire.</li> <li>• Favoriser des lieux de gouvernance communs pour créer une dynamique cohérente et encourager une gestion concertée des ressources (comme par exemple les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles).</li> <li>• Etre vigilant à l'intégration des enjeux agricoles dans les documents de planification, à l'échelle communale et intercommunale.</li> <li>• Poursuivre l'accompagnement des actions de coopérations territoriales villes-campagnes (travail engagé dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et confié à la plate-forme régionale de développement rural).</li> </ul> <p>Deux types de territoires sont ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les territoires à vocation de planification : directives territoriales d'aménagement, schémas de cohérence territoriale ou plans locaux d'urbanisme</li> <li>- les territoires de projets : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, Pays ou territoires Leader</li> </ul>
Pilote(s)	Directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, chambres...
Moyens financiers ou	Moyens financiers : fonds national d'aménagement du territoire, fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

humains	Moyens humains : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<p>Pour les territoires administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'avis rendus sur les enjeux agricoles (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, directives territoriales d'aménagement, commissions départementales de la consommation des espaces agricoles)</li> <li>- Nombre d'outils d'accompagnement mis en place suite aux avis rendus (formation d'une certaine jurisprudence)</li> </ul> <p>Pour les territoires de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % de projets agricoles dans les programmations territoriales</li> <li>- Augmentation du % de représentants agricoles dans les instances de décision ou d'avis de territoires de projets</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>2</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Valoriser les travaux et les services de la plate-forme régionale de développement rural pour sensibiliser les agents territoriaux aux questions agricoles</b>
Description de l'action	Valoriser les travaux et les services de la plate-forme régionale de développement rural qui porte le réseau rural en Rhône-Alpes, en faveur de l'accompagnement des projets de territoires en milieu rural et de la professionnalisation des agents de développement, en partenariat avec les chambres d'agriculture.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Conseil régional
Principaux partenaires	Collectivités locales, chambres d'agriculture...
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ministère de l'agriculture, conseil régional
Calendrier de réalisation	2014
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées de formation ou d'échanges de pratiques organisées</li> <li>- Nombre d'agents sensibilisés et/ou formés</li> <li>- Nombre de livrables réalisés (fiches méthodologiques, guides,...)</li> <li>- Nombre d'appuis méthodologiques réalisés</li> </ul>

## Objectif 2: Renouveler le tissu régional des entreprises agricoles et agroalimentaires

<b>Action n°</b>	<b>3</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Conforter et faire évoluer les soutiens à l'installation en agriculture</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et adapter les soutiens de la politique agricole commune et les interventions de l'État en faveur de l'installation en les optimisant (DJA, FICIA, aide au parcours à l'installation PPP...).</li> <li>• Renforcer le suivi post-installation, en l'adaptant notamment aux spécificités du projet dans le cadre du FICIA.</li> <li>• Engager un travail sur les statuts en agriculture pour faciliter la transmission du capital</li> </ul>

	<p>productif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un soutien spécifique pour les installations en zones périurbaines, en zone de montagne et pour les installations sous forme sociétaire.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Chambre régionale d'agriculture, conseil régional, centres d'économie rurale
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture, fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), collectivités locales
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'installations aidées (dans le cadre individuel, dans le cadre sociétaire)</li> <li>- Taux de renouvellement (nombre d'installations / nombre de départs)</li> <li>- Montants des aides de l'État et de l'Europe dédiées par an (DJA, FICIA, prêts JA, aides au parcours)</li> <li>- Nombre d'exploitations aidées toujours existantes par rapport à l'ensemble des exploitations aidées</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>4</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Renforcer l'image et l'attractivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire auprès de l'ensemble de la société</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager l'action et la communication de l'État en faveur de la promotion des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</li> <li>• Contribuer à valoriser l'image de l'agriculture et des agriculteurs, pour faciliter le dialogue territorial et faire reconnaître les différents rôles de l'agriculture auprès de la société.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT), établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPL)
Principaux partenaires	Association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture (AREFA), chambre régionale d'agriculture, association régionale des industries agroalimentaires, chambres départementales, ONISEP, cluster Allira, ISARA
Moyens financiers ou humains	<p>FICIA</p> <p>Participation des EPL, de la DRAAF, voire des DDT, à l'organisation de manifestations grand public visant à promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>Relais d'information, par la DRAAF, auprès de l'ONISEP et des prescripteurs de l'orientation des jeunes.</p>
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD (mondial des métiers 2012, forums des métiers locaux, manifestations agricoles locales...)
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de manifestations réalisées

<b>Action n°</b>	<b>5</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Accompagner la transmission des PME agro-alimentaires</b>
Description de l'action	<p>Promouvoir, à l'instar de ce qui est fait pour les exploitations agricoles, la création d'un point accueil transmission à destination des industries agroalimentaires, en partenariat avec les chambres consulaires.</p> <p>Afin de favoriser l'installation, identifier des personnes ressources en conseils et renseignements des industries agroalimentaires de façon à les orienter vers les dispositifs</p>

	pertinents. Développer des réseaux sociaux professionnels.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers
Principaux partenaires	Association régionale des industries agroalimentaires, cluster Allira
Moyens financiers ou humains	Pas de moyens identifiés à ce jour
Calendrier de réalisation	2013
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre d'entreprises accompagnées

### Objectif 3 : Préserver le foncier agricole

Action n°	6
Libellé de l'action	<b>Elaborer un document régional de référence de l'État, partagé, promouvant une gestion économe et intercommunale du foncier et légitimant la place du foncier agricole dans le développement des territoires</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un document régional de référence de l'État, partagé, promouvant une gestion économe du foncier (densification des zones urbanisées et des zones d'activité commerciale, valorisation des friches industrielles et commerciales...), la définition de stratégies de préservation du foncier agricole, l'exclusion du mitage, la définition de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale (plans locaux d'urbanisme intercommunaux, schémas de cohérence territoriale...), le développement des outils de protection du foncier (zones agricoles protégées, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains...), la reconquête des zones de déprise en montagne, et confortant les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles.</li> <li>• Assurer la cohérence des avis de l'État en matière d'urbanisme quant à la consommation du foncier agricole, avec une vigilance accrue.</li> <li>• Devancer la « grenellisation » des documents d'urbanisme</li> <li>• Veiller à éviter d'accroître la pression sur le foncier agricole du fait de la compensation environnementale suite à la consommation des espaces à enjeux (exemple des zones humides).</li> <li>• Lancer un inventaire régional des friches industrielles, des zones d'activité commerciale et des zones industrielles, précisant leur taux d'occupation, pour identifier les "poches" de revitalisation ou de réaffectation des espaces.</li> </ul> <p>Cette action s'appuie notamment sur les séminaires « foncier » organisés par le SGAR et est déclinée au sein de toutes les actions et des politiques de l'État, de manière transversale (habitat, aménagement, agriculture, environnement, industrie...).</p>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), SGAR
Principaux partenaires	Directions départementales des territoires (DDT), EPF, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Moyens financiers ou humains	Mobilisation de tous les services de l'État
Calendrier de réalisation	Finalisation de l'élaboration de la position : fin du premier semestre 2012 Réalisation de l'inventaire régional : fin 2012

Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de la position régionale avec validation préfectorale</li> <li>- Diffusion à l'ensemble des services de l'État travaillant sur le foncier</li> <li>- Réalisation de l'inventaire régional</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Action n°</b>	<b>7</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mobiliser et engager les élus dans un objectif de réduction de l'artificialisation des terres agricoles</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du porté à connaissance du PRAD, sensibiliser les élus de Rhône-Alpes à l'enjeu de préservation du foncier agricole, mettre en place des cahiers des charges des différents projets de planification, apporter des outils méthodologiques et les inciter à s'engager sur un objectif de réduction de la consommation du foncier agricole.</li> <li>• Demander des études d'évaluation agricole de façon systématique à toute modification de documents de planification ou lors de projets d'aménagements.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	SGAR, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions départementales des territoires (DDT)
Moyens financiers ou humains	Mobilisation des services
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils méthodologiques pour les différents projets de planification</li> <li>- Réalisation d'un bilan régional annuel public de la consommation des espaces agricoles</li> </ul>

#### Objectif 4 : Optimiser l'utilisation de l'eau en agriculture et développer les pratiques économes en eau

<b>Action n°</b>	<b>8</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Promouvoir les économies d'eau dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les investissements permettant des économies d'eau dans les industries agroalimentaires, ainsi que le développement des productions agricoles plus économes en eau.</li> <li>• Adapter les mesures de restriction des arrêtés sécheresse aux exploitations qui développent des systèmes d'irrigation économe en eau.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), AE, Coop de France
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesures agroenvironnementales territorialisées « irrigation »</li> <li>○ Mesure « industries agroalimentaires »</li> </ul> Ministère de l'agriculture
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants des soutiens dédiés par an</li> <li>- Nombre de projets d'investissements aidés</li> <li>- Nombre de contrats de mesures agroenvironnementales territorialisées « irrigation » engagés par an</li> </ul>

	- Volumes d'eau économisés
--	----------------------------

<b>Action n°</b>	<b>9</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Améliorer l'efficacité de la distribution de l'eau en favorisant les équipements collectifs et en promouvant des techniques économes en consommation d'eau</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mobilisation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des agences de l'eau en faveur de l'amélioration des réseaux collectifs d'irrigation.</li> <li>• Promouvoir l'ensemble des techniques économes en consommation d'eau (irrigation et production).</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) / directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Agences de l'eau, collectivités locales, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - mesure 125B, agences de l'eau (+ cofinancement de collectivités)
Calendrier de réalisation	Fin 2013, fin du PRDH
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants des soutiens dédiés par an</li> <li>- Nombre de projets collectifs aidés</li> <li>- Volumes d'eau économisés</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>10</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Développer, lorsque cela est possible, les ouvrages de stockage durable d'eau hors période d'étiage</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du plan gouvernemental d'adaptation de la gestion de l'eau en agriculture, poursuivre la mobilisation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des agences de l'eau en faveur de la substitution : amélioration des ouvrages de stockage existants ou remplacement des prélèvements d'été par du stockage hors période d'étiage.</li> <li>• Au-delà de la substitution, l'État favorisera la définition et la diffusion de bonnes pratiques pour la mobilisation de la ressource en eau.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Agences de l'eau, collectivités locales, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - mesure 125B, agences de l'eau (+ cofinancement de collectivités)
Calendrier de réalisation	Fin 2013, fin du plan de développement rural hexagonal (PDRH)
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants des soutiens dédiés par an</li> <li>- Nombre de projets d'investissements aidés</li> <li>- Volumes d'eau substitués</li> </ul>



## Objectif 5 : Soutenir les activités en montagne

<b>Action n°</b>	<b>11</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir les productions agricoles et agroalimentaires de montagne</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les services en faveur du maintien des productions et des filières spécifiques aux zones de montagne, en tenant compte de la fréquente pluriactivité des exploitants agricoles.</li> <li>Veiller à la reconduite de dispositifs contractuels généraux de soutien pour la gestion des espaces herbagers, et s'assurer de leur bonne adaptation aux spécificités locales.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	FranceAgriMer, Rhône-Alp'Elevage, chambres d'agriculture, services pastoraux
Moyens financiers ou humains	Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE), Contrat de plan État-Région (CPER), FranceAgriMer et lait montagne
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant annuel</li> <li>Nombre de bénéficiaires par mesure en zone de montagne et de haute-montagne</li> <li>Nombre d'éleveurs et d'animaux concernés (y compris transhumants), nombre d'ateliers (traite et fabrication) en alpages mis aux normes</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>12</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir le pastoralisme et les filières s'y rapportant</b>
Description de l'action	Maintenir les aides du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur du pastoralisme (équipements, groupements pastoraux, associations foncières pastorales, protection des troupeaux,...), en veillant à l'utilisation de pratiques respectueuses de la faune sauvage et de l'environnement local. / Tenir compte de la nouvelle enquête pastorale et des projets de mesures agroenvironnementales territorialisées.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, services pastoraux, parcs nationaux et régionaux, office national des forêts
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - mesure 323C (+ cofinancement collectivités)
Calendrier de réalisation	Fin 2013, fin du plan de développement rural hexagonal (PDRH)
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montants des soutiens dédiés par an</li> <li>Nombres d'associations foncières pastorales et de groupements pastoraux créés</li> <li>Nombre d'investissements aidés</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>13</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Contribuer à maintenir les spécificités de l'agriculture de montagne</b>
Description de	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à sécuriser les systèmes fourragers face aux aléas et aux pressions externes</li> </ul>

l'action	(climat, foncier, faune sauvage...) pour favoriser l'autonomie fourragère et la gestion environnementale des prairies de montagne. <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à gérer et à valoriser la diversité génétique des animaux et des végétaux cultivés spécifiques aux zones de montagne.</li> </ul>
Pilote(s)	DRAAF / SREADER
Principaux partenaires	Chambres départementales d'agriculture, SUACI, fédérations départementales des chasseurs, parcs nationaux, PNR, DREAL, ONCFS, IRSTEA, INRA...
Moyens financiers ou humains	FNADT, FEADER, FEDER, crédits régionaux, crédits du MEDDTL
Calendrier de réalisation	2012 - 2014
Indicateur(s) de réalisation	Nombre de journées d'échanges de pratiques organisées Nombre de livrables réalisés (fiches méthodologiques, guides,...)

## Enjeu 2 : Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels

### Objectif 6 : Poursuivre la modernisation et l'adaptation des outils de production

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	<b>Soutenir les investissements en faveur de la modernisation des bâtiments à usage agricole, du matériel de culture (toutes filières), et des industries agroalimentaires dans une logique de développement durable</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les ressources budgétaires disponibles en faveur de dispositifs tels que le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) (modernisation, rénovation et/ou construction neuve, des exploitations bovines, ovines et caprines, que ce soit les bâtiments, les salles de traite ou la gestion des effluents) ou le plan végétal environnement (PVE) (équipements permettant la limitation des pollutions ponctuelles liés aux phytosanitaires, la réduction des pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates), la substitution des traitements chimiques, le matériel de lutte biologique, de lutte contre l'érosion et de meilleure gestion de la quantité d'eau). NB : Une attention particulière sera apportée aux bâtiments en zone de montagne et de haute montagne.</li> <li>Poursuivre la mobilisation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur de la modernisation des industries agroalimentaires.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, agences de l'eau
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), fonds européen pour la pêche, ministère de l'agriculture, agences de l'eau (+ cofinancement collectivités)
Calendrier de réalisation	Fin 2013, fin du plan de développement rural hexagonal (PDRH)
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de dossiers PVE, nombre de dossier PMBE, nombre de dossiers par secteur d'activité (code APE), montant des aides mobilisées, nombre de dossiers des autres



	dispositifs 121C et aides mobilisés - Typologie des projets présentés
--	--

## Objectif 7 : Favoriser la maîtrise des coûts de production, notamment en promouvant les démarches collectives

<b>Action n°</b>	<b>15</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir les investissements concourant à la maîtrise des coûts de production et de commercialisation</b>
Description de l'action	Inclure dans l'instruction des demandes d'aide du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) une analyse en opportunité "économique" des projets, basée sur la maîtrise des coûts de production (bâtiment, mécanisation...).
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, agences de l'eau, FranceAgriMer, chambres d'agriculture, centres d'économie rurale, FRCUMA (pour l'expertise technico-économique notamment)
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ministère de l'agriculture, agences de l'eau, FranceAgriMer (+ cofinancement collectivités)
Calendrier de réalisation	2012 : élaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'opportunité en termes de coûts de production
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un cahier des charges pour l'étude d'opportunité en termes de coûts de production</li> <li>- Mise à jour des références sur les coûts de la mécanisation dans les exploitations agricoles</li> <li>- Suivi et analyse des études « coûts de production » des PMBE</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>16</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Favoriser les investissements collectifs et la mutualisation des outils de transformation, de commercialisation et de promotion</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser la mobilisation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur de projets collectifs de transformation, de commercialisation et de promotion qui structurent l'offre agricole de Rhône-Alpes (en cas de demande de financement individuel, démontrer l'impossibilité d'intégrer le projet dans une démarche collective).</li> <li>• Communiquer sur les démarches collectives réussies.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, chambre régionale d'agriculture
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (+ cofinancement collectivités)
Calendrier de réalisation	2012
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajustement à la version 6 du document régional de développement rural (DRDR)</li> <li>- Nombre de communications sur les projets collectifs</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>17</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Développer le conseil et la formation sur la maîtrise des coûts de production</b>
Description de l'action	Promouvoir l'avancée des outils de formation et de conseil technico-économique, ciblés sur la maîtrise des coûts de production (davantage orientés système).
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	FranceAgriMer, Rhône-Alp'Elevage, VIVEA, les pôles d'expérimentation et de progrès (PEP), les groupements d'intérêt scientifique (GIS)
Moyens financiers ou humains	FranceAgriMer (crédits Contrat de Plan État-Région (CPER)) Animation : Rhône-Alp'Elevage
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre d'appui technique individuel (ATI) et d'appui technique collectif (APC) par filière en matière de maîtrise des coûts de production

## Objectif 8 : Encourager les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables

<b>Action n°</b>	<b>18</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir les démarches de sensibilisation et les investissements en faveur des économies d'énergie sur les exploitations agricoles</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et faciliter la réalisation des diagnostics énergétiques des exploitations.</li> <li>• Favoriser les investissements permettant de limiter les consommations énergétiques des exploitations (Plan de performance énergétique-PPE). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser/former les exploitants à la thématique de l'énergie en agriculture et sur les changements de pratiques permettant de limiter les consommations énergétiques ;</li> <li>- Généraliser les diagnostics DIATERRE et accompagner dans la mise en œuvre des préconisations grâce à l'appui du pôle biomasse énergie (POBE) et des conseillers des chambres ;</li> <li>- Développer des outils complémentaires à DIATERRE, plus spécifiques aux filières arboricoles, viticole et maraîchage.</li> <li>- Renforcer les références rhônalpines sur les consommations énergétiques des exploitations agricoles ;</li> <li>- Mieux mobiliser les deux bancs d'essai tracteur rhônalpins pour augmenter le nombre de passage au banc + formation à la conduite économe ;</li> <li>- Développer les démarches d'autonomie énergétique des exploitations agricoles, grâce notamment à la promotion des énergies renouvelables.</li> </ul> </li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT), ADEME
Principaux partenaires	Professionnels (chambres d'agriculture, pôle biomasse énergie (POBE)), FRCUMA, Interporc, Afivol
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ministère de l'agriculture
Calendrier de réalisation	Fin 2013, fin du plan de développement rural hexagonal (PDRH)
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de diagnostics DIATERRE - Nombre de passages au banc d'essai moteur

	- Nombre de dossiers PPE et montant des aides mobilisées
--	--

<b>Action n°</b>	<b>19</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Promouvoir la production d'énergies renouvelables, notamment la méthanisation</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'appel à projet régional en faveur de la méthanisation agricole.</li> <li>• Contribuer au développement des autres filières des énergies renouvelables pertinentes en Rhône-Alpes.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT), ADEME
Principaux partenaires	Rhône-Alpes énergies environnement, pôle biomasse énergie, conseillers énergie des chambres d'agriculture, conseil régional, points info énergie (relais départementaux de l'ADEME)
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ministère de l'agriculture, ADEME
Calendrier de réalisation	2012 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'appel à projets méthanisation.</li> <li>- Lancement d'une étude sur les capacités d'un territoire en termes d'économie d'énergie en agriculture et de développement des énergies renouvelables en agriculture.</li> </ul>
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'unités installées et montant des aides</li> <li>- Puissance installée en Rhône-Alpes (= énergie fournie)</li> <li>- Bilan de la réduction des gaz à effets de serres</li> </ul>

## Objectif 9 : Concourir à la qualité de l'eau en améliorant les pratiques et en développant des programmes d'actions concertés

<b>Action n°</b>	<b>20</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mettre en œuvre le plan régional Ecophyto 2018</b>
Description de l'action	Le plan Ecophyto 2018 vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% en 10 ans si possible, avec un double enjeu : de santé publique (sécurité sanitaire de l'alimentation, santé des applicateurs et des utilisateurs de pesticides) et de réduction des risques pour l'environnement (protection de la ressource en eau, notamment dans les zones de captages prioritaires). Le plan régional se décline en sept enjeux : organiser la gouvernance et la communication, suivre l'évolution de l'usage des pesticides, réduire l'usage des pesticides en zones agricoles, suivre l'état sanitaire des cultures, réduire l'impact des pesticides par la limitation des transferts, améliorer la qualification des acteurs concernés par les pesticides, réduire l'usage des pesticides en zones non agricoles.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), agence régionale de santé, agences de l'eau, chambres d'agriculture (régionale et départementales), utilisateurs professionnels (distributeurs et fabricants de produits phytosanitaires, collectivités, gestionnaires d'infrastructures...) et non professionnels (particuliers), associations (environnement, consommateurs...)
Moyens financiers ou	État, ONEMA, agences de l'eau, chambres d'agriculture régionale et départementales

humains	
Calendrier de réalisation	Celui du plan Ecophyto (2008 à 2018 pour le plan national) Evaluation du plan à mi-parcours en 2013.
Indicateur(s) de réalisation	- Niveau national : valeur du NODU (le bilan en 2018 vise une réduction de 50 % des pesticides utilisés en dix ans, si possible). - Niveau régional : ceux retenus dans la note de suivi régional du plan Ecophyto

<b>Action n°</b>	<b>21</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Développer des pratiques favorables à la qualité de l'eau dans les zones de pollution diffuse</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1- Maintenir le niveau de conformité des élevages (dont plan de contrôle ICPE, pris en compte dans conditionnalité en zones vulnérables).</li> <li>• 2- Développer l'agriculture biologique, l'agriculture intégrée, l'agriculture HVE, les techniques alternatives et toutes les pratiques favorables sur les territoires de zones à enjeux eau.</li> <li>• 3- Elaborer le programme d'actions régionales des zones vulnérables nitrate.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Agences de l'eau, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides (CROPPP)
Moyens financiers ou humains	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
Calendrier de réalisation	1- Action permanente 2- Fin 2013 3- Fin 2012
Indicateur(s) de réalisation	1- Taux de conformité des élevages 2- Surfaces en agriculture biologique, en agriculture intégrée, ou bénéficiant de techniques alternatives sur les zones à enjeux eau 3- Elaboration du programme - Nombre de points de mesures eaux souterraines nitrates supérieurs à 40 mg/l de nitrates - Nombre de points de mesures eaux souterraines phytosanitaires supérieurs aux normes de qualité environnementale

<b>Action n°</b>	<b>22</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Développer des programmes d'actions concertés dans les zones de captage et les bassins prioritaires</b>
Description de l'action	Soutenir les initiatives qui permettent de pérenniser des changements de systèmes ou de pratiques (agriculture biologique, production intégrée, pastoralisme), y compris par mutations foncières, baux environnementaux..., en priorité dans les 34 zones de protection de captages prioritaires.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, collectivités locales
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (+ cofinancement de collectivités)

Calendrier de réalisation	2015
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de plans d'actions en cours de réalisation

## Objectif 10 : Soutenir les systèmes de production et les projets territoriaux favorables à la préservation de la biodiversité et des milieux

<b>Action n°</b>	<b>23</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Promouvoir des structures paysagères et des pratiques bénéfiques pour la biodiversité</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les initiatives, informer et former sur les bénéfices de l'agriculture pour la biodiversité.</li> <li>• Valoriser les contributions de l'agriculture aux trames vertes et bleues.</li> <li>• Sensibiliser les aménageurs à la conservation des espaces agricoles et naturels.</li> </ul> <p>Ces actions sont notamment en cohérence avec les stratégies de création d'aires protégées (SCAP) en faveur de la biodiversité.</p>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Principaux partenaires	Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, conservatoires, ONCFS, chambres d'agriculture
Moyens financiers ou humains	Mesures agroenvironnementales territorialisées, mesures aquaenvironnementales, fonds européen pour le développement régional (FEDER), programme agricole
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD. 2013 (fin du PDRH) : bilan et poursuite dans la nouvelle PAC
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de territoires engagés dans des mesures aquaenvironnementales et des mesures agroenvironnementales territorialisées</li> <li>- Surface engagée en mesures agroenvironnementales territorialisées par rapport à la surface agricole utile du territoire défini.</li> <li>- Nombre d'exploitants agricoles engagés dans une mesure agroenvironnementale territorialisée « ponctuelle ou linéaire »</li> <li>- Nombre d'actions de formation et de sensibilisation (111B par exemple) mettant en avant les milieux agricoles (et les techniques agricoles) favorables à la trame verte et bleue</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>24</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir le développement des pratiques extensives et les systèmes herbagers, notamment dans les territoires pastoraux</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les systèmes herbagers (pas de retournement des prairies, pas de semis).</li> <li>• Maintenir la qualité des alpages et parcours (fertilité, biodiversité) par un soutien renforcé des pratiques extensives (absence de fertilisation minérale, peu d'utilisation de produits phytosanitaires, présence importante et entretien d'éléments paysagers).</li> </ul> <p>Ces actions sont notamment en cohérence avec les stratégies de création d'aires protégées (SCAP) en faveur de la biodiversité.</p>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, filières, office national des forêts, parcs nationaux

Moyens financiers ou humains	Mesures agroenvironnementales territorialisées « pastoralisme », mesures agroenvironnementales spécifiques « herbe », toutes les mesures agroenvironnementales territorialisées mettant en œuvre des retards de fauche, de pâturage, de mis en défens...
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats hors zones Natura 2000</li> <li>- Surface engagée en mesures agroenvironnementales territorialisées par rapport à la surface agricole utile du territoire défini.</li> <li>- Suivi de retournement de prairie par rapport à la référence 2010</li> <li>- Évolution de la surface exploitée en alpage (RPG)</li> <li>- Évolution du couvert végétal (déclaration PAC) sur les zones humides identifiées dans le cadre des inventaires départementaux.</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>25</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Proposer des sites pouvant répondre aux enjeux identifiés dans la convention nationale État/Chambres d'agriculture sur la protection des zones humides</b>
Description de l'action	Identifier des territoires où les pratiques agricoles et la dynamique locale permettent de répondre aux objectifs de la convention nationale sur la protection des zones humides, entre le ministère en charge de l'environnement et l'association permanente des chambres d'agriculture (APCA).
Pilote(s)	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Principaux partenaires	Conservatoires, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), chambre régionale d'agriculture, agences de l'eau, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, parcs nationaux
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'environnement pour l'animation via la convention Ministère de l'environnement / association permanente des chambres d'agriculture
Calendrier de réalisation	2013
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de territoires bénéficiaires</li> <li>- Pour chaque territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ surface de zones humides préservée</li> <li>○ surface de zones humides restaurée</li> <li>○ nombre d'exploitants agricoles impliqués dans la démarche.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>26</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Soutenir les démarches collectives permettant de lutter contre les risques d'érosion des sols agricoles</b>
Description de l'action	Localiser les risques d'érosion, élaborer et appliquer des programmes d'actions concertés de prévention.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Chambre régionale d'agriculture, agences de l'eau
Moyens financiers ou humains	Mesures agroenvironnementales territorialisées « érosion »
Calendrier de réalisation	<p>Etape 1 : partage des données du GIS Sol entre les partenaires</p> <p>Etape 2 : analyse cartographique, par croisement des pressions agricoles, du risque érosif</p> <p>Etape 3 : mise en place d'un programme d'actions concerté de prévention</p>
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface engagée en mesures agroenvironnementales territorialisées par rapport à la surface agricole utile du territoire défini.</li> </ul>



## Enjeu 3 : Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins

### Objectif 11 : Garantir la sécurité des aliments

<b>Action n°</b>	<b>27</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Anticiper les risques sanitaires émergents</b>
Description de l'action	Consolider les réseaux de surveillance et de prévention des risques sanitaires.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Principaux partenaires	Végétal : chambre régionale d'agriculture, fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Animal : groupement technique vétérinaire, vétérinaires sanitaires, laboratoires, fédération régionale des groupements de défense sanitaire Rhône-Alpes (FRGDS)
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture et partenaires
Calendrier de réalisation	Animal : - deux plans de formation annuels (ENSV et groupement technique vétérinaire Rhône-Alpes) - plans annuels nationaux (plan de surveillance et de contrôle)
Indicateur(s) de réalisation	Animal : - nombre de formations des vétérinaires et nombre de participants - nombre de prélèvements en élevage et en filière agroalimentaire

<b>Action n°</b>	<b>28</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Maintenir l'investissement des services de l'État pour la sécurité des aliments, en complémentarité avec la profession</b>
Description de l'action	Poursuivre la mobilisation des services de l'État pour le contrôle, l'information sanitaire et l'accompagnement des entreprises.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Principaux partenaires	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), direction générale de l'alimentation (plan national d'inspection), profession
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture, ministère de l'économie
Calendrier de réalisation	Deux bilans annuels des inspections réalisées pour le dialogue de gestion (en septembre et en fin d'année)
Indicateur(s) de réalisation	- Taux de réalisation des programmations d'inspection

<b>Action n°</b>	<b>29</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Concourir à la réduction de l'usage des pesticides et des antibiotiques en développant les techniques alternatives</b>

Description de l'action	Soutenir le développement des pratiques : - de traitement des cultures permettant de réduire l'usage des pesticides (cette partie de l'action rejoint l'axe 2 du plan Ecophyto : voir l'action n°19) - de gestion des élevages permettant de limiter l'utilisation des antibiotiques
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Principaux partenaires	Fédération régionale des groupements de défense sanitaire, agence régionale de santé, groupement technique vétérinaire Rhône-Alpes, conseil régional de l'ordre vétérinaire
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture, plan national de réduction des risques d'antibiorésistance de novembre 2011
Calendrier de réalisation	2017 : fin du plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire 2012-2017 (réduction de 25% de l'usage des antibiotiques sur 5 ans)
Indicateur(s) de réalisation	En attente des instructions nationales

<b>Action n°</b>	<b>30</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Accompagner la création et exercer la tutelle de l'association sanitaire régionale</b>
Description de l'action	Améliorer l'efficacité de la lutte sanitaire dans les domaines végétal et animal en fédérant les organismes impliqués et valider le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Fédération régionale des groupements de défense sanitaire Rhône-Alpes, fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, laboratoires, groupement technique vétérinaire, institut technique de l'aviculture, organisations de producteurs, chambres d'agriculture, Rhône-Alp'Elevage, etc.
Moyens financiers ou humains	Tutelle exercée par la DRAAF
Calendrier de réalisation	Mise en place en 2012, attente des textes d'application de l'ordonnance du 22/07/11
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de réunions de la commission régionale d'orientation des politiques sanitaires (CROPSA)

## Objectif 12 : Développer et valoriser les signes de qualité, notamment l'agriculture biologique

<b>Action n°</b>	<b>31</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Poursuivre et développer la stratégie régionale de développement de l'agriculture biologique</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à une bonne concertation de tous les partenaires et diffuser l'information dans les instances des filières conventionnelles.</li> <li>• Rendre compte, à l'occasion de la conférence régionale annuelle sur l'agriculture biologique, avec les partenaires, de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Conseil régional, Appuibio, CORABIO, chambres d'agriculture, Coop de France, Bioconvergence, AERMC
Moyens	Animation par la DRAAF

financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une conférence régionale annuelle « agriculture biologique »</li> <li>- Réalisation et diffusion d'un bulletin DRAAFinfo et/ou d'une fiche dédiée à l'agriculture biologique à partir des chiffres du recensement agricole 2010</li> <li>- Nombre d'articles d'information publiés sur le site internet de la DRAAF</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>32</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mobiliser les aides de l'Europe et de l'État en faveur des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), notamment l'agriculture biologique</b>
Description de l'action	Maintenir la mobilisation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits du ministère en charge de l'agriculture pour le développement et la promotion des SIQO.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Collectivités locales, institut national de l'origine et de qualité (INAO), filières
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), crédits du ministère de l'agriculture (+ cofinancements de collectivités)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants des soutiens dédiés par an</li> <li>- Nombre de projets aidés</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>33</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Améliorer l'information et développer la prospective sur les mentions valorisantes, les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et la certification</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une COREAM thématique sur la "qualité" afin de constituer un lieu de concertation et d'information sur les SIQO et les mentions valorisantes comme la dénomination Montagne.</li> <li>• Renforcer l'information sur toutes les démarches qualité et les démarches de certification afin de les clarifier.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), institut national de l'origine et de qualité (INAO)
Principaux partenaires	Collectivités locales, chambre régionale d'agriculture (co-pilotage sur l'action COREAM), etc.
Moyens financiers ou humains	Animation par la DRAAF
Calendrier de réalisation	1 <sup>er</sup> semestre 2012
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une COREAM thématique annuelle</li> <li>- Réalisation conjointe d'une fiche sur les SIQO issue des résultats du recensement agricole 2010 et des données de l'INAO</li> </ul>

## Objectif 13 : Renforcer la structuration des filières et les liens entre l'amont agricole et la transformation agroalimentaire

<b>Action n°</b>	<b>34</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Favoriser la structuration des filières, au niveau régional et au niveau des bassins de production</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter la politique régionale et de bassin des filières.</li> <li>• Favoriser la concertation au sein des filières pour la prise en compte des enjeux communautaires et nationaux (contractualisation, secteur vitivinicole, abattoirs...).</li> <li>• Accompagner le développement de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires de Rhône-Alpes au niveau national et international.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), chambre régionale d'agriculture,
Principaux partenaires	Interprofession ou autre organisation de producteurs par filière, ministère de l'agriculture
Moyens financiers ou humains	Animation par la DRAAF
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de filières concernées</li> <li>- Nombre de réunions annuelles par filière</li> <li>- Actions mises en œuvre</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>35</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Caractériser les besoins des industries agroalimentaires en produits agricoles locaux</b>
Description de l'action	Réaliser des enquêtes par filières de façon à connaître le niveau d'approvisionnement des industries agroalimentaires en produits régionaux et recenser les industries agroalimentaires souhaitant développer l'approvisionnement régional.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
Principaux partenaires	Interprofessions, chambres consulaires, conseils généraux, institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire (ISARA)
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture, fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), fonds européen pour la pêche (+ cofinancement des collectivités)
Calendrier de réalisation	2012 : enquête filières fruits et porcs 2013 : autres filières en fonction des résultats 2012
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enquêtes réalisées,</li> <li>- Nombre de filières accompagnées</li> <li>- Actions mises en œuvre découlant des enquêtes</li> </ul>

## Objectif 14 : Promouvoir les produits rhônalpins et favoriser les filières de proximité

<b>Action n°</b>	<b>36</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mettre en œuvre le programme régional pour l'alimentation (PRALIM)</b>
Description de l'action	Le programme national pour l'alimentation se décline en 4 axes : faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation, développer une offre alimentaire de qualité, favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation, promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire. Le programme régional de Rhône-Alpes est ciblé en particulier sur la promotion de l'opération « un fruit pour la récré », la promotion de l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio dans la restauration collective, un meilleur accès aux produits frais pour les personnes les plus précaires et la valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Services de l'État (agence régionale de santé, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), chambre régionale d'agriculture, CORABIO, conseil régional, conseils généraux du Rhône, de la Drôme et de l'Isère, université Lyon 2, réseau EDD des lycées agricoles, ...
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (BOP 206, action 81) (+ collectivités)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique locaux dans les restaurants interadministratifs et les restaurants d'entreprises accompagnés</li> <li>- Réunions par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) d'un groupe de travail multipartenarial entre acteurs de l'approvisionnement local en restauration collective (2 réunions par an)</li> <li>- Nombre d'enfants bénéficiant de l'opération « Un fruit pour la récré »</li> <li>- Nombre de projets accompagnés mettant en lien des ateliers cuisine et le lien avec des producteurs (AMAP...) ou jardins de Cocagne</li> <li>- Nombre de fournisseurs et d'acheteurs référencés sur le site <a href="http://achatlocal-consorhonealpes.com">achatlocal-consorhonealpes.com</a></li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>37</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Accompagner les initiatives locales structurées en faveur de la transformation et de la commercialisation en circuits de proximité, pour reconquérir de la plus-value localement</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les produits locaux dans les filières existantes.</li> <li>• Contribuer à structurer l'offre de production agricole alimentant les filières de proximité, permettant notamment de renforcer le lien agriculture – alimentation – territoire, tout, en restant vigilant sur la viabilité économique des projets.</li> <li>• Orienter la mobilisation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur les investissements des exploitations agricoles (transformation, commercialisation) contribuant à la construction des filières de proximité.</li> <li>• Contribuer à la réflexion et à l'émergence d'un identifiant rhônalpin pour des produits de la région qui sont des éléments patrimoniaux à préserver.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)

Principaux partenaires	Collectivités locales, Aria, cluster Allira
Moyens financiers ou humains	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (+ cofinancement collectivités)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de projets initiés et/ou suivis, - Montants des soutiens annuels

## Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions

### Objectif 15 : Sécuriser les projets d'entreprise et leurs évolutions

Action n°	<b>38</b>
Libellé de l'action	<b>Conforter les systèmes assurantiels en agriculture</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le bilan de la mobilisation des outils assurantiels en agriculture en Rhône-Alpes.</li> <li>• Accompagner la mise en œuvre des systèmes d'indemnisation en cas de crise sanitaire ou climatique (calamités agricoles, lutte sanitaire obligatoire, etc.) et veiller à leur adaptation. En particulier dans le domaine sanitaire végétal, pour les nouveaux organismes nuisibles, contribuer activement à la réalisation de plans de surveillance spécifiques de nature à entraîner le classement d'un organisme en tant qu'organisme réglementé, susceptible de bénéficier du régime de solidarité déjà en place comme pour la chrysome du maïs ou la sharka (exemple bactériose du kiwi, cynips du châtaignier,...)</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Principaux partenaires	Profession, direction générale de l'alimentation
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture, 1 <sup>er</sup> pilier de la PAC
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de cultures indemnisées dans le cadre des mécanismes de solidarité pour la lutte contre des organismes nuisibles nouveaux

Action n°	<b>39</b>
Libellé de l'action	<b>Accompagner les entreprises et les filières traversant des crises spécifiques</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer, quand cela est nécessaire, une médiation entre les opérateurs économiques.</li> <li>• Mobiliser les outils de reconversion professionnels.</li> </ul>



Pilote(s)	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Profession, MSA, directions départementales des finances publiques
Moyens financiers ou humains	Fonds social européen (FSE), ministère de l'agriculture (BOP 154), outils de crises conjoncturelles
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	- Bilan annuel de la mobilisation des outils au regard des crises constatées

## Objectif 16 : Encourager la recherche et le développement sur les principaux enjeux régionaux

Action n°	40
Libellé de l'action	Favoriser la mise en œuvre de programmes recherche et développement partagés, en fonction des évolutions et des besoins du monde agricole
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la mise en relation de l'ensemble des acteurs de la recherche et du développement pour l'identification de priorités et la mise en place de travaux partagés et coordonnés.</li> <li>• Promouvoir les travaux de recherche et de développement, orientés préférentiellement sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (économies en eau, nouvelles pratiques, nouvelles productions notamment sur la production fourragère...), les thématiques en lien avec le Grenelle de l'Environnement comme la gestion durable des intrants pour limiter leurs effets néfastes sur les milieux et la santé (pratiques alternatives, nouveaux produits...) et les SIQO et les nouvelles formes de leur valorisation. Cela peut se concrétiser à différents niveaux : les avis pour les financements CASDAR, la participation à des comités d'orientation recherche et développement (R&amp;D), l'élaboration des programmes recherche et développement conduits dans la région (PRDAR, PSDR, GIS...), etc.</li> <li>• Inciter/veiller à la diffusion et à la valorisation des travaux de recherche et développement produits sur ces thématiques</li> </ul> <p><i>PRDAR = Programme régional du développement agricole</i>  <i>PSDR = Pour et sur le développement régional</i></p>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Conseil régional, chambre régionale d'agriculture, chambres départementales d'agriculture, établissements de recherche (INRA, IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, ex Cemagref), universités...), les pôles d'expérimentation et de progrès (PEP), les groupements d'intérêt scientifique (GIS)
Moyens financiers ou humains	<p>DRAAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-pilotage de programmes R&amp;D tel que PSDR</li> <li>- Suivi des travaux conduits dans le cadre de la fiche action 111 « Acquérir et diffuser des références sur les pratiques et les systèmes économes en intrants et à faible impact sur l'eau et les milieux aquatiques » de l'actuel PRDAR 2008/2013 (CASDAR)</li> <li>- Veiller à la prise en compte de ces thématiques lors de la rédaction du prochain PRDAR</li> </ul>
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD

Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de programmes R&D conduits en partenariat.
------------------------------	---

<b>Action n°</b>	<b>41</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Développer les contributions des établissements publics locaux d'enseignement agricole à la recherche et au développement</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer le rôle des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des Etablissements publics locaux d'enseignement agricole comme production de ressources.</li> <li>• Renforcer les liens entre les exploitations agricoles des établissements publics locaux d'enseignement agricole et les stations expérimentales.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) – SRFD, établissements publics locaux d'enseignement agricole
Principaux partenaires	Chambres, INRA, instituts techniques
Moyens financiers ou humains	Animation régionale du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Calendrier de réalisation	2015
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions de partenariat établies entre des stations expérimentales (INRA, ACTA, chambres, ODG,...) et des établissements publics locaux d'enseignement agricole</li> <li>- Nombre d'exploitations d'établissements publics locaux d'enseignement agricole engagées dans les RMT</li> <li>- Nombre d'exploitations d'établissements publics locaux d'enseignement agricole engagées dans les projets CASDAR</li> </ul>

## Objectif 17 : Soutenir et développer l'innovation dans les territoires et les filières

<b>Action n°</b>	<b>42</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Accompagner les initiatives locales, de filières et de services contribuant à développer l'innovation et les faire partager</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les initiatives locales, de filières et de services contribuant à développer l'innovation tant organisationnelle que technique, notamment autour de la diversification vers des activités non agricoles (services, environnement, tourisme) nécessaires à la durabilité des territoires de montagne. Faire partager ces initiatives en favorisant notamment les coopérations recherche/formation/développement.</li> <li>• Décliner en région les trophées de l'agriculture durable ainsi que l'appel à projets J'innovation.</li> <li>• Engager des actions de communication afin de promouvoir des exemples innovants de développement durable dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.</li> <li>• Soutenir le dispositif Opti-réseaux qui accompagne les entreprises agroalimentaires de la région dans leurs démarches d'optimisation de la performance et dans leurs perspectives d'évolution.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	ISARA
Moyens	

financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action et du partenariat
Indicateur(s) de réalisation	

## Objectif 18 : Fournir des outils prospectifs pour éclairer les décisions

<b>Action n°</b>	<b>43</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Concevoir une méthode régionale d'analyse de l'évolution du foncier agricole</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des indicateurs permettant d'analyser la capacité agronomique et économique des terres (potentiel agronomique, productions, conversion en agriculture biologique, investissements publics ou collectifs réalisés, indicateurs spécifiques aux zones de montagne...).</li> <li>• Mettre en place un suivi des terres agricoles qui ont bénéficié d'un soutien public (aides PAC, mesures agroenvironnementales territorialisées, agriculture biologique, irrigation...) afin de promouvoir le maintien de ces surfaces agricoles.</li> <li>• Développer des outils de mesure géoréférencés des surfaces agricoles et des espaces artificialisés, ainsi que de leur évolution.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions départementales des territoires (DDT), Safer, Corabio, chambre régionale d'agriculture
Moyens financiers ou humains	Animation de la DRAAF Disponibilité des données (BDSols)
Calendrier de réalisation	Fin 2012 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation des indicateurs pour l'analyse de la capacité agronomique et économique des terres</li> <li>- Finalisation de la méthode de suivi des terres agricoles ayant bénéficié d'un soutien public</li> </ul>
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des outils</li> <li>- Validation régionale d'une méthode de calcul de l'espace artificialisé</li> <li>- Calcul des indicateurs capacité agronomique et valeur économique des sols sur toute la région</li> <li>- Etablissement d'un bilan régional annuel public de la consommation des espaces agricoles</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>44</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Conduire une prospective régionale à long terme sur la ressource en eau et l'évolution de ses usages</b>
Description de l'action	Conduire une prospective à long terme (2030) sur l'équilibre quantitatif de la ressource et des usages, dont l'agriculture, en fonction de l'évolution climatique, démographique, économique et en déduire une stratégie territorialisée. Vérifier l'adéquation des volumes disponibles et nécessaires pour l'agriculture, compte tenu des mesures d'économie pouvant être réalisées.
Pilote(s)	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)

Principaux partenaires	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Moyens financiers ou humains	Expertise AERMC avec la DREAL et la DRAAF
Calendrier de réalisation	Fin 2012
Indicateur(s) de réalisation	- Elaboration d'un rapport final de la prospective

<b>Action n°</b>	<b>45</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Participer aux observatoires économiques des filières agricoles et des industries agroalimentaires</b>
Description de l'action	Soutenir les observatoires économiques des filières agricoles, notamment sur le lait ou les fruits et légumes, en partenariat notamment avec la chambre régionale d'agriculture, ..., par la valorisation des données statistiques et conjoncturelles. Tenir à jour un observatoire des industries agroalimentaires.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), chambre régionale d'agriculture, Allira
Principaux partenaires	Interprofessions
Moyens financiers ou humains	Elaboration par la chambre régionale d'agriculture et par Allira avec la DRAAF (SERSIP, SREADER, SRAL)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre d'observatoires mis en place

## Objectif 19 : Porter à connaissance les données publiques, analyser et favoriser les échanges d'information

<b>Action n°</b>	<b>46</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Analyser, valoriser et communiquer les informations publiques</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les publications des services de l'État y compris avec les technologies web permettant du téléchargement.</li> <li>• Analyser les implications de la PAC sur la région et les communiquer.</li> <li>• Echanger et mutualiser les informations publiques pertinentes pour l'agriculture et l'agroalimentaire en inter-région et en inter-ministériel.</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Ministère de l'agriculture, secrétariat général aux affaires régionales (PRODIGE)
Moyens financiers ou humains	Mobilisation des services de l'État (DRAAF, DDT)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD

Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de publications accessibles sur Internet : <ul style="list-style-type: none"> <li>o de documents d'analyse ou de valorisation</li> <li>o de tableaux de données téléchargeables</li> <li>o de cartes interactives d'information ou d'analyse</li> </ul> </li> <li>- Nombre de pages consultées sur le site Internet de la DRAAF</li> </ul>
------------------------------	--

<b>Action n°</b>	<b>47</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Traiter et valoriser les données du recensement agricole 2010 avec les partenaires</b>
Description de l'action	Traiter et valoriser les données du recensement agricole 2010 avec les partenaires, les croiser avec la typologie des exploitations, les aides de la PAC, le foncier,...., en Rhône-Alpes.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), directions départementales des territoires (DDT)
Principaux partenaires	Ministère de l'agriculture, chambre régionale d'agriculture, institut national de l'origine et de qualité (INAO), les directions départementales des territoires (DDT), SUACI, tous autres demandeurs.
Moyens financiers ou humains	Mobilisation des services de la DRAAF (SERSIP, SREADER)
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD Avancée en fonction des conventions de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec l'institut national de l'origine et de qualité (INAO), premier semestre 2012 ;</li> <li>- avec le SUACI Alpes du Nord, premier semestre 2012.</li> </ul>
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de publications concernant le recensement agricole, accessibles sur Internet : <ul style="list-style-type: none"> <li>o de documents d'analyse ou de valorisation</li> <li>o de tableaux de données téléchargeables</li> <li>o de cartes interactives d'information ou d'analyse</li> </ul> </li> <li>- Nombre de réponses à la demande</li> <li>- Nombre de conventions de partenariat passées</li> <li>- Nombre d'études produites en collaboration avec d'autres partenaires</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>48</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Créer un centre régional de ressources mutualisées pour l'enseignement agricole</b>
Description de l'action	Organiser et rendre accessible aux enseignants l'information sur toutes les initiatives et publications en Rhône-Alpes.
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) – SRFD, établissements d'enseignement agricole
Principaux partenaires	Chambres d'agriculture, enseignement supérieur, recherche, organisations professionnelles agricoles, CORABIO, GAB, etc.
Moyens financiers ou humains	Animation régionale du service régional de la formation et du développement (SRFD) D'autres moyens financiers pourront être utilisés
Calendrier de réalisation	2014
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et diversité de structures partenaires</li> <li>- Nombre de publications partagées par structures</li> <li>- Nombre de consultations par les enseignants et formateurs</li> </ul>

## Objectif 20 : Améliorer l'adéquation de la formation aux nouveaux enjeux

<b>Action n°</b>	<b>49</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mettre en œuvre le plan régional de l'enseignement agricole (PREA)</b>
<b>Description de l'action</b>	Le PREA constitue le projet stratégique de l'enseignement agricole (EA), public et privé, dans la région. Il se structure en quatre axes : l'EA structuré et organisé, au sein de son ministère de rattachement, pour promouvoir ses valeurs, son savoir faire, ses spécificités. / l'EA est au service de la réussite scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes qu'il accompagne. / l'EA prend en compte les nouvelles orientations du monde rural et des enjeux sociétaux. / l'EA valorise sa fonction de centre de ressources pour les professions et les territoires.
<b>Pilote(s)</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), comité régional de l'enseignement agricole
<b>Principaux partenaires</b>	Les quatre composantes de l'enseignement agricole de la région, Chambre régionale d'agriculture
<b>Moyens financiers ou humains</b>	Animation régionale du service régional de la formation et du développement (SRFD)
<b>Calendrier de réalisation</b>	2014
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- Le PREA 2011-2014 comporte une quinzaine de fiches-actions qui prévoient chacune leurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs de réalisation. Ils seront présentés annuellement en CREA

<b>Action n°</b>	<b>50</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Partager l'évolution des enjeux et des besoins de l'agriculture dans l'enseignement agricole</b>
<b>Description de l'action</b>	Organiser des groupes d'échanges locaux sur les nouveaux enjeux et les formations de l'enseignement agricole entre acteurs des Etablissements publics locaux d'enseignement agricole, des chambres d'agriculture, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des élus locaux.
<b>Pilote(s)</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - SRFD et SREADER, établissements publics locaux d'enseignement agricole, directions départementales des territoires (DDT)
<b>Principaux partenaires</b>	Partenaires locaux
<b>Moyens financiers ou humains</b>	Animation régionale du service régional de la formation et du développement (SRFD)
<b>Calendrier de réalisation</b>	Action continue sur toute la durée du PRAD
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- Nombre de rencontres consacrées à cette thématique (échelons régional et départemental)



<b>Action n°</b>	<b>51</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Mobiliser la formation continue des agriculteurs et des salariés agricoles sur les nouveaux enjeux</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des réunions d'échanges sur les nouveaux enjeux avec les acteurs de la formation continue (organismes collecteurs, organismes de formation).</li> <li>• Développer les formations des agriculteurs et des salariés agricoles sur les thématiques des nouveaux enjeux : économie d'eau, d'énergie, maîtrise des coûts de production, commercialisation en lien avec les nouvelles demandes du marché, le lien entre agriculture et biodiversité, adaptation des exploitations en zone de montagne dans le contexte de changement climatique ...</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des outils informatiques chez les agriculteurs (notamment la télédéclaration).</li> </ul>
Pilote(s)	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Principaux partenaires	Chambres d'agriculture, organismes collecteurs, organismes de formation
Moyens financiers ou humains	Animation régionale du service régional de la formation et du développement (SRFD) Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - mesure 111
Calendrier de réalisation	Action continue sur toute la durée du PRAD
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions avec les acteurs de la formation continue</li> <li>- Nombre d'actions de formation mises en place</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> </ul>

<b>Action n°</b>	<b>52</b>
<b>Libellé de l'action</b>	<b>Maintenir les lieux d'analyses croisées des enjeux et besoins de l'agroalimentaire en matière de compétences</b>
Description de l'action	Poursuivre le comité de suivi régional de la charte nationale des industries agroalimentaires en Rhône-Alpes.
Pilote(s)	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi (DIRECCTE)
Principaux partenaires	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), association régionale des industries agroalimentaires, OPCA des branches agroalimentaires, cluster Allira
Moyens financiers ou humains	Animation : DIRECCTE Fonds de la charte nationale des industries agroalimentaires
Calendrier de réalisation	Jusqu'à fin 2014
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de ce comité de suivi et taux de participation des acteurs, nombre et nature des échanges et des réalisations au cours de ces réunions.</li> </ul>